



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

retraite mutualiste du combattant

Question écrite n° 104643

Texte de la question

M. Jean-Louis Idiart attire l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur la revalorisation des pensions des anciens combattants. Lors d'une rencontre avec les présidents des douze principales associations d'anciens combattants et victimes de guerre, il leur a fait connaître son intention d'obtenir les crédits nécessaires au relèvement à 130 points du plafond majorable des rentes mutualistes. Il lui rappelle que la dernière revalorisation remonte à 2003 et que depuis lors l'indice de référence des pensions militaires d'invalidité stagne à 122,5 points malgré les engagements répétés du Gouvernement d'une revalorisation significative. Il lui demande s'il est dans les intentions du Gouvernement de répondre enfin aux attentes légitimes du monde combattant en portant au 1er janvier 2007 à 130 points l'indice de référence des pensions militaires d'invalidité.

Texte de la réponse

La loi n° 2002-1575 du 30 décembre 2002 portant loi de finances pour 2003 a prévu, en son article 114, un relèvement exceptionnel du plafond majorable de la rente mutualiste, qui est passé de 115 à 122,5 points. L'augmentation substantielle du plafond majorable de 7,5 points en 2003, alors que par le passé elle n'était que de 5 points par an, a représenté un effort important sur le plan budgétaire. Depuis, 214 MEUR ont été inscrits dans la loi de finances pour 2006, soit une augmentation de 4,29 % par rapport à celle de 2005, qui prévoyait 205 MEUR pour financer la prise en charge de la participation de l'État. Cette dotation est en progression de 3,6 MEUR dans le projet de budget pour 2007, compte tenu de l'augmentation prévisionnelle du nombre des parties prenantes. La poursuite du relèvement de ce plafond figure au nombre des priorités du ministre délégué aux anciens combattants, mais sa réalisation reste tributaire des marges de progression budgétaires dont le caractère est très contraint et qui n'ont pas permis de retenir une telle mesure dans le projet de loi de finances pour 2007.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Idiart](#)

Circonscription : Haute-Garonne (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104643

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 2006, page 9703

Réponse publiée le : 21 novembre 2006, page 12132